

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 14 janvier 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire  
Monsieur Dany Boucher, conseiller  
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller  
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller  
Monsieur Jason Tousignant, conseiller  
Monsieur Mathieu Perreault-Soucy, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier  
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Est absente

Madame Cathy Michel, conseillère

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
  - 5.1 Revenus
  - 5.2 Dépenses
6. Dépôt de documents
  - 6.1 Dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000\$ et totalisant 25 000\$ accordé à un même fournisseur
  - 6.2 Dépôt du rapport 2024 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
7. Avis de motion, projets de règlements et adoption
  - 7.1 Adoption du Règlement 420-2024 fixant les taux de taxation pour l'année 2025
  - 7.2 Adoption du Règlement 421-2024 abrogeant le règlement 414-2024 sur la tarification pour les biens et services municipaux
8. Construction du garage municipal\_Autorisation de paiement du décompte 1 et 2
9. Acquisition d'une licence du logiciel CIM pour la mise en place du nouveau service d'inspection en bâtiment
10. Frais annuels d'association, de congrès et de formation - ADMQ 2025
11. Appel d'offres public SEAO\_Travaux de réfection des conduites sur la route 265
12. Emploi d'été Canada - Camp de jour 2025
13. Approbation - Budget 2025 de l'OMH Au Coeur-du-Québec
14. Les journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025
15. Rapport des élus
16. Correspondances
17. Varia
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

1-01-25

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

**ADOPTÉE**

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

2-01-25

### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Dany Boucher  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal du 3 décembre 2024 ainsi que celui de la séance extraordinaire du budget du 10 décembre 2024 soient adoptés avec les dépenses et revenus mis à jour.

**ADOPTÉE**

### 5. FINANCES

#### 5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 36 803.45\$, incluant les revenus de perception.

3-01-25

#### 5.2. DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la municipalité:

*Décembre 2024*

- FOURNISSEURS: 84 463.23 \$
- SALAIRES: 27 787.76 \$

**ADOPTÉE**

### 6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

4-01-25

#### 6.1. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000\$ ET TOTALISANT 25 000\$ ACCORDÉ À UN MÊME FOURNISSEUR

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Mathieu Perreault-Soucy  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Conformément à l'article 961.4 du Code municipal, la municipalité doit publier sur son site internet au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. La liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

La liste est déposée au conseil et sera publiée sur le site internet de la municipalité dans les délais prescrits.

5-01-25

#### 6.2. DÉPÔT DU RAPPORT 2024 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QU'au moins une fois par année, à une date déterminée à la discrétion de la municipalité, cette dernière doit déposer, lors d'une séance

du conseil, un rapport concernant l'application de son Règlement sur la gestion contractuelle (art. 938.1.2 C.M. et 573.3.1.2 L.C.V.);

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Perreault-Soucy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De déposer le rapport 2024 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

**ADOPTÉE**

## **7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION**

**6-01-25**

### **7.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 420-2024 FIXANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2024 par Jean-François Bienvenue, conseiller #3, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le règlement portant le numéro 420-2024 fixant les taux de taxation pour l'année 2025 soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

**ADOPTÉE**

**7-01-25**

### **7.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 421-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 414-2024 SUR LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2024 par Cathy Michel, conseillère #1, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le règlement portant le numéro 421-2024 abrogeant le règlement 414-2024 sur la tarification pour les biens et services municipaux soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

**ADOPTÉE**

**8-01-25**

## **8. CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL\_AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ 1 ET 2**

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la construction du garage municipal ont débuté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu dans les dernières semaines les demandes de déboursé 1 et 2 en lien avec l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le paiement pour le décompte 1 a été fait en fin d'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le paiement du décompte 2 sera fait suite à la séance du 14 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser le directeur général à effectuer le paiement du décompte progressif 2 au montant de 124 605 \$ avant les taxes applicables.

De confirmer l'autorisation de paiement de façon rétroactive du décompte progressif 1 d'un montant de 116 775 \$ avant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes nécessaires dans le poste budgétaire Projet de réfection des bâtiments municipaux/garage.

**ADOPTÉE**

9-01-25

**9. ACQUISITION D'UNE LICENCE DU LOGICIEL CIM POUR LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU SERVICE D'INSPECTION EN BÂTIMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville s'est retirée du service d'inspection offert par la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE pour la mise sur pied du nouveau service d'inspection en bâtiment de la municipalité, il est nécessaire d'ajouter l'onglet gestion et émission de permis à même notre logiciel de gestion municipale CIM;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser l'ajout d'une licence CIM complète au coût de 400.00\$ annuellement pour la gestion et l'émission des permis de la municipalité.

D'autoriser l'ajout de l'onglet permis au logiciel CIM pour la gestion et l'émission des permis au coût unique de 2 095.00\$ et 545.00\$ annuellement pour le soutien technique.

**ADOPTÉE**

10-01-25

**10. FRAIS ANNUELS D'ASSOCIATION, DE CONGRÈS ET DE FORMATION - ADMQ 2025**

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget que le directeur général et la directrice générale adjointe adhèrent annuellement à l'ADMQ afin de favoriser la formation continu;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget que le directeur général et la directrice générale adjointe assistent au congrès annuel 2025 de l'ADMQ qui se tiendra du 18 au 20 juin, au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est également prévu au budget que le directeur général poursuivre des formations en continue de Directeur municipal agréé auprès le l'ADMQ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Perreault-Soucy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser le directeur général ainsi que la directrice générale adjointe à cotiser à l'ADMQ pour 2025, à s'inscrire à des programmes de formation en ligne et aux ateliers complémentaires, sous approbation préalable du conseil, et à procéder à l'inscription pour le congrès 2025 de l'ADMQ.

D'autoriser le directeur général à poursuivre des formations de Directeur municipal agréé auprès de l'ADMQ.

Que les frais d'inscription soient payés par la municipalité, les frais de déplacement, d'hébergement, de stationnement et autres dépenses réellement encourues, soient remboursés sur présentation de pièces justificatives (selon le règlement et les sommes budgétées).

**ADOPTÉE**

11-01-25

**11. APPEL D'OFFRES PUBLIC SEAO\_TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES SUR LA ROUTE 265**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les plans et devis finaux en décembre 2024 pour les travaux de réfection des conduites sur la route 265;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire utiliser la plateforme SEAO afin de publier l'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite effectuer les travaux en 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser la publication, par le directeur général, sur la plateforme SEAO afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de réfection des conduites sur la route 265 et de soumettre les résultats aux conseillers à la suite de l'évaluation des soumissionnaires.

**ADOPTÉE**

12-01-25

**12. EMPLOI D'ÉTÉ CANADA - CAMP DE JOUR 2025**

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada (EÉC) offert par le Gouvernement du Canada accorde une aide financière aux employeurs du secteur public afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans et accepte les demandes pour le programme EÉC jusqu'au 19 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande de subvention dans le cadre du camp de jour pour la saison 2025 dont elle est responsable;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser le directeur général à présenter une demande de financement au programme d'Emplois d'été Canada pour des emplois en animation dans le cadre du Camp de jour pour la saison 2025.

**ADOPTÉE**

13-01-25

**13. APPROBATION - BUDGET 2025 DE L'OMH AU COEUR-DU-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le budget 2025 de l'Office Municipal d'Habitation Au Coeur-du-Québec est déposé au conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'approuver le budget 2025 de l'Office Municipal d'Habitation Au Coeur-du-Québec tel que présenté. Le déficit total s'élève à 1 015 580\$ alors que le déficit de l'OMH de Parisville (01429) s'élève à 22 006\$ dont 2 445\$ doit être assumé par la municipalité.

**ADOPTÉE**

14-01-25

#### **14. LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 10 AU 14 FÉVRIER 2025**

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances et favoriser la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à la persévérance scolaire contribue à renforcer la responsabilité collective envers l'éducation et à encourager l'engagement citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative contribue non seulement au bien-être des individus, mais également à la prospérité de la communauté et à son développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation de la collectivité en faveur de la persévérance scolaire s'inscrit dans une perspective de développement durable, en investissant dans le capital humain de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'appuyer les Journées de la persévérance scolaire 2025.

De nous engager, du 10 au 14 février 2024, à:

- porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- participer au jeudi perséVert en revêtant une touche de vert le jeudi 13 février 2025
- participer au mouvement régional d'encouragement Tope là !

**ADOPTÉE**

## **15. RAPPORT DES ÉLUS**

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

## **16. CORRESPONDANCES**

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

## **17. VARIA**

Nil.

## **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

15-01-25

## **19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 20h03 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 4 février 2025.

**ADOPTÉE**

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

---

**M. René Guimond, maire**

---

**M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier**